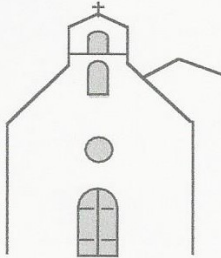


18 SEP. 2015



Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Mairie de Monestier d'Ambel

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Le onze septembre deux mille quinze le conseil municipal s'est réuni à 20 heures en mairie sous la présidence de Monsieur BERTRAND, maire, à la suite de la convocation adressée le trois septembre deux mille quinze et de l'affichage effectué le quatre septembre deux mille quinze. Présents : Jean-Paul BERTRAND, Claude SEGURA, Jean-Yves BURGUN, Marie-Hélène DANET, Georges CONTARD, Eric ROUX, Mireille SARRAZIN ;

Nombre de membres du conseil en exercice : 7

Nombre de membres présents : 7

Le quorum est atteint.

Jean-Yves BURGUN assure le secrétariat.

Objet : Coupe affouagère 2015

Le Conseil Municipal a accepté de faire procéder à la coupe des parcelles 24 et 25 en forêt communale. Une partie de cette coupe pour une quantité estimée de 38 m3 est affectée à l'affouage. Une convention a été signée avec l'Office National des Forêts.

Il s'agit maintenant de fixer les conditions pratiques dans lesquelles les lots seront attribués aux affouagistes.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité,

précise que le bois d'affouage doit être brûlé à Monestier d'Ambel et qu'il ne peut être ni cédé ni vendu



. dit que les lots seront mis à disposition des affouagistes en « bord de chemin », à charge pour les attributaires de procéder à leur enlèvement

. fixer la contribution mise à la charge de chaque affouagiste à vingt-huit euros (28 €) par mètre cube de bois attribué

. arrête la liste des affouagistes ainsi qu'il suit :

Sylvie BLANCHARD - Yolande ARNEODO - Claude SEGURA - Marie-Hélène DANET- Colette MAESTRI - Georges CONTARD - Martial BRUNCK - Andrée ROUX - Laurent ROUX – André ALLERME – Pierre COSTA – Eric ROUX .

. demande à M. le Maire et aux garants désignés de veiller à l'application des règles ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus. Ont signé les membres présents. Au registre sont les signatures.

Délibération affichée le 18 SEP. 2015

Pour extrait certifié Conforme,

Le Maire,



Jean-Paul BERTRAND